

La Commission préparera, en consultation et en coopération avec tout ministère ou organisme du gouvernement, un programme d'ensemble pour la conversion au système métrique. Elle veillera, dans la mesure du possible, à ce que les programmes de conversion dans les divers secteurs de l'économie canadienne soient synchronisés et coordonnés de façon à ce que les avantages de la conversion soient acquis avec un minimum de frais et un maximum de profits pour le Canada.

La formation de cette Commission fait suite au Livre blanc publié le 16 janvier 1970. M. Pepin avait alors déclaré que "la conversion permettra au Canada de maintenir et d'accroître ses exportations vers les pays de la zone métrique".

Le Livre blanc ajoutait que "le Gouvernement est d'avis que l'adoption du système de mesures métriques deviendra inévitable, voire souhaitable pour le Canada, et qu'il convient que le Gouvernement fédéral prenne l'initiative de préparer et de réaliser le changement".

Le ministre a ajouté que le Gouvernement n'envisageait pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques aux unités pouce-livre.

ÉTUDE DES RIVIÈRES SAUVAGES DU YUKON

Les rivières sauvages du nord-ouest du Canada seront étudiées cet été en vue d'une documentation sur leur valeur naturelle et sur leurs possibilités, du point de vue des loisirs, a annoncé récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

L'étude, qui durera trois mois et demi, est un projet pilote de la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques du ministère. Elle sera concentrée sur environ vingt grandes rivières sauvages du Territoire du Yukon. Si le temps le permet, elle pourra s'étendre à quelques rivières du district de Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le terme "sauvage" s'applique à un cours d'eau encore à l'état naturel et non modifié par des barrages, des diversions, une détérioration de l'eau ou d'autres changements causés par l'homme.

Le but de l'étude, qui a débuté le 1er juin, est de s'assurer qu'une future allocation des ressources de ces rivières soit faite en pleine connaissance de leur valeur récréative totale et de leur signification comme ressource naturelle. Des études préliminaires portant sur quelques-unes de ces rivières, afin de déterminer leur valeur au plan hydro-électrique, ont été complétées par la Direction de l'Expansion économiques du Nord, du même ministère.

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

L'enquête est effectuée par 16 étudiants d'université qui voyagent en canoë et qui, au long du parcours, accumulent des notes sur la condition de ces rivières,

leurs possibilités récréatives et les lieux historiques qui les jalonnent; ils étudient actuellement le Yukon, principal fleuve du Territoire. Ils se diviseront ensuite en équipes de quatre hommes chacune pour observer d'autres cours d'eau incluant les rivières Pelly, Macmillan et Teslin.

M. Chrétien a déclaré qu'en vue des programmes d'expansion du Nord canadien qui se multiplient rapidement, des précautions doivent être prises pour protéger notre héritage en matière de rivières sauvages. "Plusieurs occasions de cette sorte, a-t-il dit, ont déjà été perdues dans le sud du Canada et davantage aux États-Unis, parce qu'on n'a pas su reconnaître la valeur d'une rivière coulant à l'état libre."

LES INDIENS ET LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Association des Indiens du Nouveau-Brunswick a obtenu l'autorisation de mettre en oeuvre un plan visant à établir et à gérer dans toute la province ses propres services de développement communautaire.

M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes, ainsi que MM. Anthony Francis et Andrew Nicholas, respectivement président et vice-président de l'Association des Indiens du Nouveau-Brunswick, ont signé récemment, à Ottawa, une entente en vertu de laquelle l'Association pourra désormais organiser et administrer son programme de services de développement communautaire à l'intention de 4,423 Indiens vivant dans 14 réserves du Nouveau-Brunswick.

Le projet prévoit la nomination d'un directeur du développement communautaire, qui sera chargé du fonctionnement général du programme, et de huit agents qui travailleront sur place et dont les responsabilités, selon M. Francis, consisteront à assurer que "les Indiens de tous les milieux participent pleinement à l'élaboration des politiques et à l'administration du programme".

Les fonds qui seront mis à la disposition du programme doivent atteindre \$165,000 pour l'année financière en cours. Ils seront versés par le Gouvernement sous forme de paiements pour services rendus, frais d'administration en plus.

Un Conseil de développement communautaire, comprenant deux membres nommés par l'Association, deux autres membres désignés par le ministre et un cinquième choisi par le grand public, présentera chaque année des propositions aux fins de désigner les régions admissibles aux services de développement communautaire.

Des ententes semblables ont été conclues par l'Association des Indiens du Manitoba en 1969, par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et l'Association des Indiens de la Nouvelle-Écosse en 1970, et par l'Association des Indiens de l'Alberta au début de l'année en cours.